

Cahier De La Recherche Africaine

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE : LETTRES, ARTS ET SCIENCES
HUMAINES

Année 2 - N°3 - Jan-2024

BP: 17004, Université Omar Bongo
Libreville (Gabon)
cra.uob@gmail.com
www.revue-cra.com

ISSN : 2958-5805 (E)
2958-5813 (P)



Tel : (+241) 077853540 / 066600380 /
(+33) 0647489781
gnkeditons.gab@gmail.com



N° 3
Jan- 2024

Cahier De La Recherche Africaine



ISSN : 2958-5805 (E)
2958-5813 (P)



N° 3 / Jan - 2024

Cahier De La Recherche Africaine

Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines



Nouveaux regards sur les dynamiques africaines

Revue indexée : Scientific Journal Impact Factor (SJIF)



CAHIER DE LA RECHERCHE AFRICAINE

**Revue Pluridisciplinaire
Lettres, Arts et Sciences Humaines**

Université Omar Bongo

Année 2 / Numéro 3 / Janvier 2024

ISSN : 2958-5805 (E)

2958-5813 (P)

NOUVEAUX REGARDS SUR LES DYNAMIQUES AFRICAINES



TOGETHER WE REACH THE GOAL

Revue indexée

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23299>

Impact Factor : 3.083



MENTION LEGALE

La rédaction du *CRA* rappelle que les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteur(e)s.

© Editions GNK Gabon 2024

Tel. (+241) 066600380/077853540 Libreville

gnkeditons.gab@gmail.com

ISSN : 2958-5805

Tous droits réservés pour tous les pays.

Toute modification interdite



Fortis Fortuna Adiuvat



Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines

ISSN : 2958-5805

Contacts :

cra.uob@gmail.com

www.revue-cra.com

Bp. 17004, Université Omar Bongo, Libreville – Gabon

DIRECTEUR DE PUBLICATION

NDOMBI-SOW Gaël, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

REDACTEUR EN CHEF

MAGNIMA-KAKASSA Arsène, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

SECRETARIAT

BISSIELO Gaël Samson, Université Omar Bongo

BIVEGHE BI NDONG Wilfried, Institut de Recherche en Sciences Humaines

DISSY DISSY Yves Romuald, Université Omar Bongo

KOUMBA ALIHONOU Gwladys, Ecole Normale Supérieure de Libreville

MASSALA MBINDZOUKOU Marius, Université Omar Bongo

MILEBOU NDJAVE Kelly Marlène, Université Omar Bongo

MOUNZIEGOU-MOMBO Narcice Wolfgan, Université Omar Bongo

MOUTANGO Fabrice Anicet, Université Omar Bongo

MOUVONDO Epiphane, Université Omar Bongo

NDOMBI BOUNDZANGA Bertrand Dimitri, Université Omar Bongo

NDONG BEKA II Poliny, Université Omar Bongo

COMITE SCIENTIFIQUE

- **DIENE Babou**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Gaston Berger – Sénégal
- **FOTSING MANGOUA Robert**, Professeur Titulaire (Littérature), Université de Dschang – Cameroun
- **IDIATA Franck Daniel**, Professeur Titulaire (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **LAMAH Daniel**, Professeur Titulaire (Géographie), Université de Kindia – Guinée
- **MADEBE Georice Berthin**, Directeur de Recherche (Sémiotique), Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) de Libreville – Gabon
- **MAMADOU DINDE Diallo**, Professeur Titulaire (Histoire), Université de Kankan – Guinée
- **MBONDOBARI Sylvere**, Professeur des Universités (Littérature), Université Bordeaux Montaigne – France
- **MENGUE M'OYE Alexis**, Professeur Titulaire (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MONGUI Pierre-Claver**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon



- **N'GORAN David**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **NDOMBET André-Wilson**, Professeur Titulaire, (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **NZINZI Pierre**, Professeur Titulaire (Philosophie), Université Omar Bongo – Gabon
- **RENOMBO Steeve**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **TONDA Joseph**, Professeur Titulaire (Sociologie/Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **AKOMO ZOGHE S. Cyriaque**, Maître de Conférences (Civilisations hispano-africaines), Ecole Normale Supérieure de Libreville – Gabon
- **BIKOMA Florence**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **KONAN Richmond Alain**, Maître de Conférences (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **MAGNIMA-KAKASSA Arsène**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAKITA-IKOUAYA Euloge**, Maître de Conférences (Géographie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAPANGOU Dacharly**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MBOYI BONGO Serge**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MEBIAME ZOMO Maixant**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOMBO Charles Edgar**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin**, Maître de Conférences (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **MVE EBANG Bruno**, Université Omar Bongo, Maître de Conférences (Science Politique), Université Omar Bongo – Gabon
- **NDOMBI-SOW Gaël**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **NZENGUET IGUEMBA Gilchrist Anicet**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OVONO EBE Mathurin**, Maître de Conférences (Littérature espagnole), Université Omar Bongo – Gabon
- **PAMBO PAMBO N'DIAYE Anges Gaël**, Maître de Conférences (Littérature anglaise), Université Omar Bongo – Gabon
- **SANDOUONO FAYA Moïse**, Maître de Conférences (Histoire), Université de Kindia – Guinée
- **SOUMAHO MAVIOGA Orphée Martial**, Maître de Conférences (Sociologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **TABA ODOUNGA Didier**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon



SOMMAIRE

Editorial	11
HISTOIRES ET SOCIÉTÉS À L'ÉPREUVE DE LA FICTION	13
MEBALE M'OBIANG Alan Brel (Université Omar Bongo) <i>L'écriture de l'histoire dans <i>L'odyssée de Mongou</i> de Pierre Samy</i>	15
DIOUF Ibrahima (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) <i>L'aventure ambiguë</i> de Cheikh Hamidou Kane : entre quête identitaire et désir d'histoire.....	37
SANGOU Fadil Abdel (Université de Dschang) Rituels liminaires du mariage dans <i>Les impatientes</i> de Djaïli Amadou Amal, <i>Loin des mosquées</i> d'Armel Job et <i>Une femme pour mon fils</i> d'Ali Ghalem.....	55
NDONG NDONG Yannick Martial (Université Omar Bongo) « Récit spéculaire » et témoignages en spirales à la lumière de <i>Le lys et le flamboyant</i> de Henri Lopes.....	73
BICHARA Taoussi Taoukamla (Université de N'Djaména) Espace et temps de la mort dans l'œuvre d'Ahmadou Kourouma.....	93
IDOMBA MBOUKOUABO Claire Versuela (Université Omar Bongo) L'impairité factorielle du discours critique dans le roman féminin : cas <i>D'écart-ville</i> de Parfaite Ollame.....	113
OBAME ENDAMNE Wilfridh (Université Omar Bongo) Pour une lecture des occurrences de la nuit dans les films joués par Philippe Mory.....	131
JADDAD Njoud (Université Chouaib Doukkali, El Jadida) Le cinéma au Maroc : étude phénotype.....	145
DIOUÉ Wahnouan Marie-Josée (Université Félix Houphouët-Boigny) « La rue paille » dans <i>Cahier d'un retour au pays natal</i> d'Aimé Césaire : de la production du signe) la production du texte.....	171



COSKER Christophe (Université De Bretagne Occidentale/ Université de La Réunion) Enquête littéraire et intertextuel sur Nassur Attoumani. Pour une conception de l'écrivain francophone comme médiateur interculturel.....	185
AMAN Geoffroy Junior Aka N'goran (Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny) L'idéologie de la violence raciale dans <i>Our Nig</i> de Harriet E. Wilson.....	199
AHO Kouakou Bernard (Université Alassane Ouattara) De l'humanisme au transhumanisme : le renouement de l'homme dans la vision poétique.....	217
ONDO MENDAMNE Dolly (Université Omar Bongo) L'épidictique : entre préservation de l'Etat et génie français. Discours de Bordeaux du général de Gaulle.....	235
YAO Attougbré Dieudonné (Université Alassane Ouattara) La didascalie : un paradigme de renouvellement de l'écriture théâtrale.....	257
NAOUAR Mohamed (Université de Tunis) Pascal Quignard et le paradoxe de la musique.....	275
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALE : POUR UNE ACTUALISATION DES SAVOIRS ENDOGENES ET AFROCENTRES.....	295
M'VE Gaëlle (Université Omar Bongo) Migrations subsahariennes vers l'Europe : l'esclavage des temps modernes.....	297
OWOULA BOSSOU Yvan Comlan (Université Omar Bongo) L'OUA/UA à l'épreuve de la notion des changements anticonstitutionnels : l'africanisation de la paix en question (XXe- Début du XXIe siècle).....	321
MEHYONG Stéphane William (Université Omar Bongo) L'abandon du projet de centrale électrique pilote à énergie thermique des mers d'Abidjan en Côte d'Ivoire 1941-1958.....	339



MANGA Anne Marie Blanche (Université de Yaoundé I)

TSALA TSALA Jacques-Philippe (Université de Yaoundé I)

Ségrégation sexuée et développement de l'identité de genre chez

des filles de 8 à 12 ans scolarisées à l'école primaire au Cameroun..... 361

AI-CHIKH Insaf (Université de Genève)

ALLADATIN Judicaël (Institut universitaire des cadres et Consortium SFR-D)

ROCHE Lionel (Université du Québec à Montréal)

Conception d'une démarche méthodologique pour l'analyse de l'activité
de gestion d'établissement scolaire au Maroc pour les fins de développement
de formation adaptée : l'usage des traces vidéo d'activité..... 381

DIALLO Thierno Amadou Tidiane (Université Julius Nyerere de Kankan)

TOURÉ Tiranké (Université Général Lansana Conté de Sonfonia)

KAMANO Sékou (Université Julius Nyerere de Kankan)

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'adoption
des technologies numériques par les entreprises en Guinée..... 401

BISSIELO Gaël Samson (Université Omar Bongo)

MAGANGA Christian (Université Omar Bongo)

Mariages exolingues et perte des langues locales gabonaises : approche
sociolinguistique..... 419

N'GUESSAN Settié Louis Martial Junior (Université Félix Houphouët-Boigny
d'Abidjan)

Le conditionnel comme marqueur d'évidentialité ou d'incertitude
journalistique : le cas de la presse écrite ivoirienne..... 431

NTSIMI OWONA Laurentine (Université de Yaoundé I)

Les non-dits dans les proverbes eton..... 447

GNING Magueye (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

L'anthroposociologie transcendantale : une théorie de l'humain et
de la société chez Marcel Gauchet..... 457

BOULINGUI MOUSSAVOU Alain (Université Marien Ngouabi)

L'administration publique gabonaise à l'épreuve
des valeurs déontologiques..... 473



FOFANA Issakha (Institut des Sciences de l'Environnement/Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

AHOUCANDJINOUE Akawanou Clément (Institut des Sciences de l'Environnement/Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Ethique environnementale : quelle valeur en Afrique pour contribuer

à la gestion de la crise écologique ?.....

491

**SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :
POUR UNE ACTUALISATION DES
SAVOIRS ENDOGENES ET
AFROCENTRES**

MIGRATIONS SUBSAHARIENNES VERS L'EUROPE : L'ESCLAVAGE DES TEMPS MODERNES

Gaëlle M'VE

Université Omar Bongo

gaillemve@gmail.com

Résumé : Poussés par le chômage, l'inégale répartition des ressources et l'envie d'ailleurs, les jeunes africains subsahariens migrent régulièrement, bravant les dangers sur les routes migratoires pour rejoindre l'Europe, terre d'espoir et de liberté. Par des itinéraires variés, des trafiquants postés d'un pays à l'autre le long des trajets prétendent aider les migrants à réaliser leurs rêves. Le voyage des migrants clandestins qui se fait par étapes les conduits dans les pays du Maghreb avant de tenter la traversée de la Méditerranée ou la traversée du désert pour leur destination finale : l'Europe. Comment le rêve d'un mieux-être s'est-il transformé en esclavage moderne (travail forcé, exploitation sexuelle, abus corporels, etc.) une fois les migrants en Libye ou au Maroc ? A partir d'une approche historique et sociologique du phénomène de l'immigration subsaharienne, l'étude montrera comment les politiques migratoires européennes, les accords de réadmission de l'Union Européenne avec les pays du Maghreb ont affecté ce phénomène. Ceci à partir des rapports et des enquêtes des organisations internationales de protection des droits humains et des articles de presse.

Mots-clés : Migrations, Subsaharienne, Europe, Maghreb, Esclavage

Abstract: Due to unemployment, unequal distribution of wealth, and the desire to go abroad, young people in Sub-Saharan Africa regularly migrate to Europe, that symbolizes the land of hope in liberty, encountering all the dangers in their way. Traffickers in their itineraries in different countries assist immigrants to realize their dreams. Segmented in different steps, clandestine reach first Maghreb countries before crossing the Mediterranean or the desert for their final destination, which is Europe. How is the dream of a better life turned into Modern slavery (forced work, sexual and physical exploitation and abuses, etc.) when migrants reach Libya and Morocco? Through an historical and sociological approach, this study shows how do European Immigration Policies, European Union Readmission Agreements with Maghreb countries influence this phenomenon. This work is based on reports and surveys of international organizations on the protection of Human Rights and Press articles.

Key words: Migrations, Sub-Saharan, Europe, Maghreb, Slavery

Introduction

La migration se définit comme « un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu de départ à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée (...) la migration se caractérise par le fait qu'elle entraîne un



changement de domicile » (Picouet, 1995 : 4). La migration est donc un déplacement d'un individu ou d'un groupe de personnes pour un autre lieu de résidence. L'Afrique Subsaharienne est l'ensemble des pays de « l'Afrique noire » (Ngoulakia, 2015). Elle rassemble tous les pays au sud du Sahara (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Conakry, Cameroun, Niger, etc.) séparés écologiquement par les pays de l'Afrique du Nord ou Maghreb (Libye, Maroc, Tunisie, Algérie, etc.). Depuis les années 1995, l'Espagne et l'Italie enregistrent une immigration croissante provenant de l'Afrique Subsaharienne (M've, 2011).

Le durcissement dans l'attribution des visas a conduit les migrants à partir de l'Afrique pour l'Europe de façon clandestine, c'est-à-dire sans visa d'entrée. Pour ce faire, certains pays du Maghreb tels que la Libye et le Maroc constituent des étapes dans le projet migratoire des africains subsahariens. L'existence des routes terrestres et maritimes « clandestines » entre le Maghreb et les pays européens comme l'Espagne et l'Italie justifie ce choix d'itinéraire. Une fois en Libye pour certains et au Maroc pour d'autres, les migrants subsahariens sont réduits à un « esclavage des temps modernes ». En effet, La Convention de Genève du 25 septembre 1926 article premier définit l'esclavage comme un « état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux » (unhcr1.org). En 1956 la convention supplémentaire étend la liste des formes d'esclavage. A cet effet, la servitude pour dettes, le travail forcé et non rémunéré, le mariage forcé, la privation de liberté, l'exploitation sexuelle, etc. renvoient à l'esclavage moderne.

Au cours de leurs parcours migratoires en Libye et au Maroc, les africains subsahariens sont exploités, privés de liberté et subissent des formes d'esclavage comme définies dans la Convention de Genève. Finalement, migrer qui est pour ces populations sources de joie, de liberté et de bonheur les conduit à un état d'esclavage. Quels sont les facteurs qui y ont contribué ? Les migrations subsahariennes vers

¹ Abréviation en anglais de Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

l'Europe via le Maghreb posent des problématiques importantes : la gestion des flux dans les pays de destination, l'entrée et le séjour des migrants dans les « pays de transit² » et l'adoption d'une politique migratoire européenne qui tient compte des réalités et de l'évolution du phénomène.

Des études ont été menées sur la situation des subsahariens dans les pays du Maghreb dont, Libye et le Maroc (Alioua, 2005 ; Lahlou, 2005 ; Brachet, Choplin et Piez, 2011 ; Butos, 2011 ; Benjeloun, 2019). Ils présentent les migrations entre les deux rives et cette zone du Sahara qui est devenue la nouvelle frontière de l'Europe, ainsi que les mauvais traitements infligés aux migrants.

La pauvreté, les guerres et la recherche de meilleures conditions de vie et d'existence ont souvent conduit les populations africaines à quitter le continent. Fascinées par les idéaux de liberté, de démocratie, de Justice en vogue dans les pays développés, ainsi que les perspectives de bien-être, les populations subsahariennes cherchent par tous les moyens à rejoindre l'Europe.

Cette étude, qui s'inscrit dans une contribution théorique, préconise analyser le phénomène des migrations subsahariennes de l'Afrique vers l'Europe qui est l'élément fondamental de la présence des Subsahariens au Maghreb et comprendre pourquoi la Libye et le Maroc ont muté en terres d'esclavage pour ces migrants ? Pourquoi les conditions de vie des migrants subsahariens au Maghreb, sont-elles devenues au fil des temps, inhumaines ?

Il serait intéressant de comprendre comment et pourquoi les migrants subsahariens sont traités comme des esclaves ? Examiner les politiques migratoires de l'Union Européenne avec les pays tiers permettra de comprendre si celles-ci ont eu des répercussions sur la situation des migrants en Afrique du Nord. Quels sont les facteurs qui ont fragilisé la sécurité des migrants au Maghreb ?

Le Maghreb s'est converti en un vaste pôle de transit depuis les années 2000, ce bouleversement n'a-t-il pas été motivé par les

² Ce sont les pays traversés par les migrants au cours de leur voyage vers leur pays de destination.



politiques migratoires européennes ? La politique conjointe, basée sur des mesures répressives à l'endroit des migrants, menée par l'Union Européenne et le Maghreb n'est-elle pas à l'origine du traitement d'esclave infligé aux migrants subsahariens dans les pays de transit ?

Afin de comprendre les contours, une approche historique et sociologique nous permettra de décrypter le phénomène des migrations subsahariennes vers l'Europe : le contexte de l'immigration africaine, les causes de ces départs, l'identification des migrants et des trafiquants, le passage de l'eldorado européen à l'enfer nord-africain. Nous nous appuierons sur une documentation fournie non seulement par des chercheurs, mais aussi par des associations et des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Nous aurons recours à quelques articles de périodiques pour montrer la médiatisation du sujet.

Partant de l'analyse du phénomène de l'immigration subsaharienne et de son évolution, nous verrons comment le désir d'Europe des populations d'Afrique subsaharienne s'est transformé en processus d'« esclavagisme » dans les pays Maghrébins. Comment la quête d'un mieux-être mute et devient un facteur d'asservissement.

1. L'immigration subsaharienne vers l'Europe

Devenues l'alternative des populations africaines, les migrations résultent d'un ensemble de facteurs d'ordre économique, social et politique, qui contraignent ces populations à partir faute de mieux (Lahlou, 2005). Mais pourquoi partir à tout prix ? Dans quelles conditions partent-ils ? Qui sont les migrants ?

1.1. Risquer sa vie pour vivre

Les migrants subsahariens risquent quotidiennement leur vie afin de rejoindre les pays développés dans l'espoir d'une vie meilleure.

1.1.1. Les causes de l'immigration

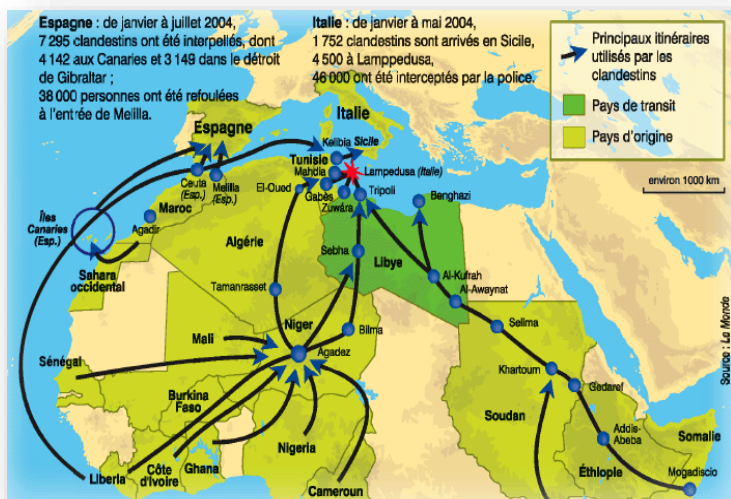
Une croissance économique faible dans les pays d'Afrique, un taux élevé de chômage, la pauvreté, conséquence de l'inégale répartition des revenus, la surpopulation, les conflits armés, les persécutions, les violations des droits de l'homme, les catastrophes naturelles et l'envie d'ailleurs tels sont les différents facteurs des migrations de l'Afrique vers l'Europe (Lahlou, 2006). La pauvreté et l'envie du voyage conduisent les populations jeunes, comprises entre 17 et 35 ans, célibataires, surtout ayant un faible niveau d'études à quitter leur pays d'origine pour d'autres pays plus riches (Lahlou, 2005). Motivés par leur état physique et leur force de travail, ces jeunes africains tentent le voyage pour l'Europe qui se déroule par étapes. Braver une végétation hostile, un climat pluvieux, chaud, humide et désertique selon les différents pays traversés par les migrants, c'est ce qui attend les voyageurs tout le long de leurs trajets. Les jeunes subsahariens fuient les mauvaises conditions de vie à tout prix, quels que soient les dangers du voyage. Sans visas d'entrée pour chacun des pays traversés, le voyage se fait à pied dans la brousse pour ne pas être repérés par la police des frontières, ou en voiture pour certaines étapes.

1.1.2. Les différents itinéraires

Les itinéraires de l'immigration subsaharienne vers l'Europe sont nombreux et variés. Ils dépendent aussi bien des pays de départ que des pays de destination des migrants. Il convient de signaler qu'il s'agit principalement des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Tchad, Somalie, Ghana, Niger, Nigeria, etc.) (Lobez, 2023 ; M'Ve, 2011). Le voyage de l'Afrique pour l'Europe ne se fait pas d'une traite.



Figure 1 : Itinéraires des migrants subsahariens



Source : UN-Frontex European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union, 2007.

Plusieurs étapes sont envisagées par les candidats à l'immigration, selon le budget dont ils disposent pour réaliser leur rêve de se retrouver en Europe, suivant les filières sur lesquelles ils veulent s'appuyer ou encore le réseau humain déjà présent sur les différents parcours. Les trajets depuis l'Afrique de l'Ouest ou de l'Est à l'intérieur du continent sont éprouvants. En effet, les migrants pratiquent beaucoup de marche dans la brousse afin de ne pas être repérés par la police. Celle-ci patrouille le long des frontières d'un pays à l'autre. Mais pour beaucoup de pays de la CEDEAO³, la libre circulation des biens et des personnes désormais en vigueur, facilite l'accès des ressortissants des pays voisins. La pluralité des itinéraires permet d'atteindre l'Afrique du Nord puis potentiellement l'Europe.

³ Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Un protocole en vigueur prévoit la libre circulation des ressortissants des pays membres munis d'un document de voyage et des certificats internationaux de vaccination en cours de validité pour une durée maximum de 90 jours.

Un Ivoirien peut transiter depuis Abidjan par Ouagadougou (Burkina Faso), Niamey (Niger), Agadez et Sabah en Libye. Le Niger est un passage significatif pour de nombreux ressortissants nigériens, ghanéens, camerounais et centrafricains désirant se rendre en Libye. Entre 2017 et 2020, le Tchad s'est transformé en pays de transit, permettant à une multitude de nationalités (Érythréens, soudanais, etc.) de rejoindre la Libye (M've, 2011). Une fois, au Maghreb, cinq grands itinéraires sont fréquemment empruntés par les trafiquants et les migrants : « La voie maritime jusqu'aux Îles Canaries (Espagne) ; la voie terrestre jusqu'aux enclaves espagnoles d'Afrique du Nord (Espagne) ; les voies terrestre et maritime par le Détroit de Gibraltar (Espagne) ; les voies terrestres et maritimes, en traversant la Méditerranée jusqu'à Malte ou l'île de Lampedusa (Italie) ; ou encore jusqu'aux côtes grecques » (ONUDDC⁴, 2020 : 29).

Pendant, les étapes les plus importantes et décisives pour la suite du voyage et le succès de l'aventure restent celles en Afrique du Nord.

1.2. Ecosystème de l'immigration

Il y a deux grands acteurs que l'on retrouve dans les mouvements de population de l'Afrique vers l'Europe : le migrant qui entreprend le voyage et les trafiquants de migrants qui se servent de ce dernier pour s'enrichir.

1.2.1. Les migrants

Les raisons de la migration confèrent aux migrants un statut qui justifie son déplacement. Les catégories de migrants servent à accorder des droits aux personnes ou à les limiter. Nous présentons quelques-unes de ces catégories.

Un migrant clandestin est celui qui part de son pays d'origine pour un autre sans documents nécessaires afférents au voyage, comme le visa d'entrée exigé pour séjourner dans un pays étranger. Il se trouve donc en situation irrégulière dans le pays de destination

⁴ L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.



(M've, 2011). En raison du durcissement de l'attribution des visas d'entrée dans les pays de l'Union Européenne, beaucoup de migrants subsahariens qui partent d'Afrique pour l'Europe, le font de façon irrégulière. Selon l'agence Frontex⁵, les entrées irrégulières dans l'Union Européenne ont augmenté de plus de 64 % en 2022. Les migrants clandestins sont très représentatifs dans cette étude.

Par ailleurs, la Convention de Genève de 1951 définit un réfugié comme « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité » (unhcr⁶.org). En demandant l'asile aux pays signataires de cette convention, sa demande peut lui concéder le statut juridique de réfugié.

1.2.2. Les trafiquants

Le phénomène de l'immigration se fonde sur un grand réseau constitué de plusieurs personnes. Cette organisation s'étend depuis les pays d'origine des migrants jusqu'aux pays de destination. La chaîne se compose de rabatteurs, de passeurs, d'intermédiaires, d'organiseurs des voyages, de conducteurs de camions et de pirogues, etc.

Ici, notre regard porte sur les trafiquants qui autant que les migrants, sont au centre des débats sur l'immigration subsaharienne vers l'Europe. La vigilance accrue aux frontières des pays de l'Union Européenne rend l'immigration clandestine très difficile. Pour augmenter leurs chances de réussite, les migrants diversifient les itinéraires. Les difficultés d'accès à l'Europe en raison des contrôles intempestifs et le désir ardent des migrants de s'y rendre génèrent le trafic de migrants.

Le trafic de migrant est « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Patrie d'une personne

⁵Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes (Frontex.europe.eu).

⁶C'est l'abréviation en anglais de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

qui n'est pas le ressortissant de cet État » (ONUDC, 2011 : 1). Le trafiquant désigne alors toute personne rémunérée qui contribue à faciliter le passage frauduleux des migrants d'une frontière à une autre. Le mot trafiquant est lié à la « criminalité transnationale organisée », comme l'appelle Anaïk Pian (2010). En effet, les trafiquants exploitent les migrants, allant du travail forcé à l'exploitation sexuelle pour payer leurs trajets ou rembourser des voyages prépayés. Ce trafic s'est implanté le long des itinéraires des migrants d'un pays à l'autre de l'Afrique vers Europe.

Les trafiquants n'ont pas un profil type. Il varie selon les régions et les motivations, et proviennent de tous les milieux sociaux et économiques. Autant les riches que les pauvres s'adonnent au trafic de migrants (ONUDC, 2019). L'intérêt des organismes internationaux pour le trafic de migrants en provenance du continent Africain, a révélé un vaste réseau criminel complexe qui a pour but de contourner les barrières érigées par l'Union Européenne et exploiter la misère des êtres humains. Ce trafic génère des emplois multiples qui vont du passeur, qui aide à franchir une frontière ou une mer, aux hommes d'affaires à la tête de l'organisation, sans oublier les logeurs et les rabatteurs. Le rapport de l'ONUDC résume le rôle des trafiquants ainsi :

Les groupes criminels organisés contrôlent et/ou opèrent souvent à toutes les étapes du processus de trafic. Par exemple, ils pourraient fournir des documents frauduleux aux migrants, organiser leur transport par air ou par mer, puis faciliter leur déplacement par voie terrestre (par exemple, en fournissant des moyens de transport, des documents temporaires ou des accompagnants). Les réseaux de trafiquants peuvent tirer de bénéfices extrêmement élevés de cette activité criminelle. (l'ONUDC, 2019 : 17)

Ce trafic à grande échelle va de la conception de faux documents, à la prostitution des jeunes femmes africaines dans les pays de destination, ou encore au travail forcé jusqu'à épuisement de la dette dans le cas d'un voyage préfinancé par ces groupes. Les migrants se retrouvent ainsi pris au piège par leur désir de rallier l'Europe considérée comme terre de liberté et d'espoir. C'est la raison pour



laquelle le débat sur ces trafiquants a pris de l'ampleur au niveau international. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations,

Sur plus de 3 600 femmes nigérianes arrivées par bateau en Italie durant les six premiers mois de 2016, plus de 80 % ont été victimes de la traite à des fins de prostitution en Italie et en Europe. De même le Centre européen pour la lutte contre le trafic de migrants estimait en janvier 2016 que plus de 10.000 enfants migrants sur les 85.000 mineurs non accompagnés arrivés en Europe en 2015 étaient portés disparus. (OIM, 2020)

La contraction des mariages blancs, l'obtention d'emplois fictifs, la contrefaçon de documents de voyage ou la corruption des hauts fonctionnaires dans certains pays pour faciliter l'entrée des clandestins font désormais partie des attributs de ces trafiquants.

Sur les routes migratoires notamment au Maghreb, les migrants sont contraints d'obéir à des maîtres pour lesquels ils travaillent et qui leur dictent leur conduite. Des supplices corporels peuvent également leur être infligés en cas de rébellion (ONU info, 2023). C'est une activité criminelle qui a pris de l'ampleur si bien que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a réalisé une étude à ce sujet qui révèle : « Le trafic de migrants a lieu dans toutes les régions du monde et a généré un revenu de 7 milliards de dollars pour les trafiquants, équivalant à ce que les Etats-Unis ou les pays de l'Union Européenne ont dépensé en aide humanitaire mondiale en 2016 » (ONUDC, 2018 : 9).

C'est une activité qui produit plusieurs milliards de dollars et qui emploie plusieurs personnes. D'un continent à l'autre, aidé par des moyens de communication de plus en plus développés, le trafic de migrants prolifère. Des études approfondies semblent nécessaires pour démanteler tous ces réseaux transnationaux qui exploitent la misère et le désespoir des êtres humains. Avec le renforcement du dispositif de surveillance aux frontières européennes, les trafiquants cherchent chaque jour à défier les mécanismes mis en place afin de trouver des solutions aux candidats à l'immigration.

2. De l'eldorado européen à l'esclavage nord-africain

Les migrants subsahariens partent de leur pays avec un profond désir de changer de vie. Vivre dans un pays où règnent la démocratie, la liberté et de meilleures conditions d'existence. Malheureusement, une fois au Maghreb la réalité est tout autre.

2.1. Les pays de transit

Le Maghreb constitue la dernière étape des migrants sur le continent africain, avant leur destination finale : l'Europe. La Libye et le Maroc ont des frontières communes avec l'Italie pour le premier et l'Espagne pour le second. Ces deux pays restent des pays de transit pour de nombreux « clandestins » subsahariens.

2.1.1. Le chaos libyen

Depuis la mort du président de la Libye, le Général Mouammar Kadhafi en 2011, ce pays est une étape privilégiée des migrants subsahariens à destination de l'Italie, car l'instabilité politique dans cette zone ne favorise pas un contrôle conséquent. Subséquemment, de nombreux migrants y transitent facilement. Mais ils se retrouvent dans un pays en guerre devenu le théâtre de violences armées. Comment sont-ils traités ? Comment s'en sortent-ils ?

Une fois en Libye, les migrants sont kidnappés par des groupes armés qui sévissent dans ce pays déchiré par la guerre et qui ont fait de la migration une activité lucrative. Une fois les migrants séquestrés, deux options s'offrent aux Libyens. La première est de demander aux captifs de contacter leurs familles afin qu'elles paient une rançon qui varie entre 400 et 500 euros, voire 1000 euros pour certains (Beratto, 2017). Ceux dont les familles ne peuvent pas payer subissent des violences de tous genres pouvant aller jusqu'au meurtre (Amnesty International, 2017).

La seconde option est la vente des migrants dans des garages, des parkings de la ville de Sabha ou sur des marchés publics. En outre, les « prisonniers » sont obligés de travailler pour le compte de leurs maîtres dans des usines ou dans des exploitations agricoles, sans salaire. Cette exploitation du migrant semble normalisée, car elle



contribue à réduire les coûts de production et à augmenter le chiffre d'affaires des entreprises locales. Les migrants sont par ailleurs, battus, torturés, violés sans aucune possibilité de secours, car l'État libyen, du moins ce qu'il en reste, ayant totalement perdu le contrôle du territoire, est incapable d'assurer la sécurité des populations. Le prix moyen de ces esclaves varie entre 190 et 280 euros (Didier, Diouf et Lee, 2021).

Cet article paraphrase les péripéties d'un migrant en ces termes : Il est vendu pour 220 euros, et emmené puis enfermé avec des dizaines d'autres personnes. Il travaille dans la construction et l'agriculture, passe de main en main comme une marchandise et doit même enterrer les cadavres de ses frères morts dans le désert. Il est battu quand il n'obéit pas ou qu'il ne travaille pas assez vite. (Didier, Diouf et Lee, 2021).

En Libye, les migrants sont traités comme des esclaves : travail forcé, changement de maître, violence de tout genre au gré du maître pour avoir désobéi. Plusieurs témoignages de ce genre sont dénoncés et rapportés par plusieurs Organisations Non gouvernementales (ONG) présentes en Libye : « Réfugiés et migrants ont raconté qu'ils avaient été passés à tabac à plusieurs reprises par leurs geôliers, et que ceux qui étaient à court d'argent avaient été contraints de travailler gratuitement pour éponger leur dette » (Amnesty International, 2016). Il ne s'agit pas ici de les exposer tous, mais de montrer que l'esclave moderne (travail forcé, servitude pour dettes) est pratiqué sur le continent africain. Que font les institutions internationales pour y remédier ?

Parfois, certains de ces migrants réussissent à s'échapper de ces « prisons », parce que les familles arrivent à payer la rançon au prix de sacrifices. Cependant, plusieurs corps sont également retrouvés, abandonnés dans le désert parce que handicapés ou malades, ils ne pourraient pas ou plus rapporter assez d'argent aux trafiquants. Il y a aussi beaucoup de disparus dans cette région, selon la Commission Internationale pour les Personnes Disparues (CIPD). Environ 10.000 personnes étaient portées disparues en Libye en 2017 (Didier, Diouf et Lee, 2021).

Les migrants africains sont séquestrés par les trafiquants qui organisent des ventes aux enchères en les donnant au plus offrant. Le XVe siècle est de retour et la Communauté Internationale qui prône la protection des plus faibles, la liberté des êtres humains, la justice semble indifférente. Longtemps dénoncée par diverses Organisations Non Gouvernementales telles qu'Amnesty International ou SOS Méditerranée, il a fallu un reportage de CNN, intitulé « En Libye, ces migrants vendus comme esclaves aux enchères » du 15 novembre 2017, pour voir enfin la communauté internationale condamner cette traite d'êtres humains. Plusieurs interventions se sont succédé, dont celle du représentant de l'Union Européenne pour condamner ces faits longtemps ignorés. Cependant, la Libye n'est pas le seul pays de transit des migrants. Qu'en est-il du Maroc ?

2.1.2. L'esclavagiste marocain

Pour beaucoup de candidats à l'émigration, le Maroc représente un attrait évident en termes de proximité géographique, linguistique et historique avec des pays tels que la France ou l'Espagne.

Pour les Subsahariens, le Maroc a souvent été un pays de transit, le temps d'économiser un peu d'argent puis de tenter la traversée pour rejoindre le pays de destination de leur choix. Au fil des années, les conditions des subsahariens se sont dégradées rendant ce séjour invraisemblable. En effet, les autorités marocaines exercent une répression contre les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. La police marocaine, la gendarmerie ainsi que les forces royales, procèdent à des raids répétés dans les quartiers populaires de plusieurs villes marocaines (Tanger, Nador et Tétouan). Selon l'Association marocaine de droits humains (AMDH), environ 5 000 personnes ont été arrêtées puis entassées dans les bus et abandonnées dans le désert et dans des zones isolées proches de la frontière algérienne (Vally, 2007). Une fois abandonnés sans eau ni nourriture, s'ensuit une lutte pour la survie. Ainsi, les migrants marchent sur plusieurs kilomètres afin d'atteindre la ville la plus proche puis de là, ils peuvent envisager rejoindre leurs villes de résidence. Certains sont même socialement intégrés au Maroc, car ils ont des épouses



marocaines et des enfants. Mais peu importe la situation, les policiers marocains ne s'attardent pas à vérifier les informations données par les migrants au préalable, tout ce qui compte, c'est d'être de l'Afrique subsaharienne, vivre dans les quartiers populaires et être présent au moment de la rafle (Vally, 2007). Il s'agit des arrestations illégales et discriminatoires que subissent quotidiennement les migrants au Maroc. Aucune procédure légale n'encadre ces initiatives qui visent à déstabiliser la vie des migrants.

Depuis les années 2000, les points de tensions migratoires se situent en Méditerranée, au niveau des enclaves espagnoles de Melilla et Ceuta. Avec les patrouilles régulières aux frontières espagnoles et marocaines, les migrants sont refoulés à l'intérieur des terres et vers les grandes villes comme Casablanca pour les éloigner au maximum des portes d'entrée de l'Europe.

Aujourd'hui, la ville de Casablanca est le théâtre de la misère des migrants subsahariens qui ne sont aidés ni par les autorités marocaines pour faciliter le séjour ou le retour dans leur pays d'origine, ni par les populations qui expriment clairement des comportements racistes. Un migrant se confiait dans un reportage en ces termes : « Je me sens humilié, je ne veux pas parler de racisme, mais les gens ici ne nous respectent pas. Ils ne veulent pas de nous dans les magasins, dans les hammams, pire, ils viennent jusqu'à Ouled Ziane, pour nous filmer et nous insulter » (Mahfoudh, 2023).

Ces migrants, amassés dans ce quartier populaire (Ouled Ziane), ont élu domicile sur les rails d'un tramway en construction. Reconnaisables par les haillons qu'ils portent, un petit plastique à la main qui contient toute leur « fortune » et leur existence, enroulés dans des couvertures sales pour se protéger du froid, se déplaçant souvent en groupe pour minimiser les agressions dont ils sont victimes, c'est le triste spectacle qui attend chaque jour les habitants de Casablanca dans les rues (Saoury et Gadrouz, 2023).

Mais le sentiment de compassion n'est pas évident, car les préjugés qui hantent les peuples noirs ont déjà fait effet sur ces populations. Ils sont vus comme des voleurs, des assassins, des violeurs, des porteurs de maladies graves telles que le VIH, en

manque d'hygiène corporelle, etc. Les populations marocaines semblent mépriser les migrants. Des manifestations sont ainsi organisées par les populations autochtones dans les rues pour faire pression sur les autorités marocaines afin de faire partir les migrants. Ces derniers apparaissent alors comme des « laissés-pour-compte », entre leurs pays d'origine qu'ils fuient du fait du chômage, de la pauvreté, de l'insécurité, le pays de transit qui les chasse et les agresse, et l'Europe qui se barricade afin de freiner les migrants.

Le Maroc qui était autrefois un pays de transit pour les migrants subsahariens est devenu par la force des choses un pays de résidence pour tous les migrants rattrapés par les garde-frontières lors de leurs diverses tentatives pour rejoindre les enclaves espagnoles Melilla et Ceuta. Malgré les comportements hostiles de la population marocaine envers les migrants, les autorités marocaines renforcent leur volet social consistant à faciliter le séjour des étrangers. Les préjugés sur les noirs restent prégnants dans un pays qui autrefois comptait des noirs comme esclaves. Aucune distinction n'est désormais faite. Que l'on soit en situation régulière ou pas, étudiant ou demandeur d'asile, le sort est le même pour tous comme décrit dans cet article :

Les domestiques sont privés de papiers et presque réduits en esclavage. Exploitation et traite des êtres humains, malades et personnes vulnérables maltraitées, violations de domicile, abus de justice, non prise en charge sociale, papiers d'identité égarés à plaisir ou détruits sous leurs yeux, problèmes de séjour, de mariage, de scolarisation des enfants, ces tourments traduisent un racisme généralisé dont les migrants parlent avec désespoir. Ils évoquent les enfants que l'on pousse à les insulter, des vexations et des humiliations. (Zayka, 2013)

Pendant que le phénomène de l'immigration devient banal, car excessivement médiatisé en débat simplifié, la vie de plusieurs êtres humains (réfugiés, demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés) se joue dans les centres d'accueil pour migrants et dans les grandes villes des pays du Maghreb.



La Communauté Internationale condamne les faits, mais le « calvaire » des migrants perdure et semble ne pas trouver de solutions concrètes.

2.2. La politique migratoire européenne : entre « bunkérisation » et délégation d'une politique déshumanisante

L'Union Européenne qui compte aujourd'hui 27 pays, joue un rôle prépondérant dans le traitement du phénomène de l'immigration dans les pays membres. Liés par leurs frontières physiques pour certains et le visa Schengen pour d'autres, les pays de l'Union Européenne annoncent les grandes lignes de la politique migratoire qui s'impose à chaque pays dans le traitement de ce phénomène. Il y a donc des mesures communes décrétées et appliquées dans tous les pays membres et d'autres prises par chaque pays selon sa spécificité, chacun des pays demeurant souverain en la matière. Sur quoi repose cette politique d'immigration commune ? Comment est-elle appliquée sur le terrain ?

2.2.1. La politique migratoire européenne : une politique de l'enfermement

En 2004, l'Union Européenne crée l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union, communément appelée Frontex. Elle est chargée d'assurer la surveillance des frontières extérieures des pays membres de l'Union Européenne. Une patrouille européenne contre l'immigration clandestine est mise en place en 2006, pour réduire les arrivées irrégulières des migrants subsahariens à destination des îles Canaries. En 2016, Frontex a vu son mandat amplifié et renforcé pour devenir l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Outre le contrôle des migrants, elle s'est vu attribuer la gestion des frontières et la responsabilité de la lutte contre la criminalité transfrontalière. Ainsi, les opérations de recherche et de sauvetage des migrants en mer sont menées par elle. Elle compte plus de 1500 agents provenant de divers États membres et pouvant être déployés dans toute l'Union Européenne en cas de

besoin. En plus de ce contrôle par voie maritime, chaque pays a mis en œuvre une politique de sécurité qui passe par la construction des murs afin d'empêcher toute intrusion :

Toujours plus de murs, de clôtures et de barbelés. Pas moins de 12 pays de l'Union Européenne et de la zone de libre circulation Schengen ont érigé des barrières physiques à leurs frontières pour prévenir les entrées illégales. De l'Espagne à la Bulgarie en passant par la Hongrie, de l'Estonie à la Grèce et même en France, à Calais, 19 sections de frontières protégées par des clôtures, sur plus de 2.000 km, ont été comptabilisées par le parlement européen. C'est six fois plus qu'en 2014, à la veille de la crise syrienne qui s'est soldée par l'entrée de plus d'un million de réfugiés dans l'Union. Environ 13% des frontières externes de l'UE sont désormais clôturées. (Collen, 2023)

Derrières des murs, des barbelés et des clôtures, l'Europe se barricade face à la pression migratoire qui ne s'estompe pas malgré tout. Une barrière longue de huit kilomètres à Ceuta et Melilla (enclave espagnole) fait office de frontière terrestre avec le Maroc (Collen, 2023).

Cependant, la misère, les guerres et le rêve d'une vie meilleure continuent de susciter les départs clandestins pour l'Europe au péril de la vie. Toutes ces décisions ont au contraire accru les risques encourus par les migrants, et conduit les trafiquants à redoubler d'efforts pour contourner les barrières physiques et administratives afin de toujours proposer leurs services aux candidats au départ dans les pays en voie de développement.

La politique migratoire de l'Union Européenne repose principalement sur des patrouilles terrestres et maritimes et des murs érigés tout le long des leurs frontières pour empêcher les arrivées clandestines sur leur territoire. C'est une politique de l'enfermement qui vise à circonscrire l'immigration clandestine en Afrique, avec l'Europe qui se barricade pour éviter les intrusions des migrants indésirables. Cependant, cette politique ne se limite pas à cette surveillance, car des accords bilatéraux sont signés avec les pays d'entrée et de transit des migrants.



2.2.2. Les accords avec les pays de transit : déléguer l'horreur

Les politiques d'immigration des pays de l'Union Européenne ont transféré le centre de gravité de ses décisions en dehors des frontières de l'Europe, par des accords de coopération avec les pays de transit, auxquels incombe désormais la mission chargée d'estomper les départs illégaux de leurs territoires pour les pays de l'Union Européenne. La politique d'externalisation de l'Union Européenne en matière d'immigration vise deux objectifs : le retour des migrants irréguliers et le blocage de ces derniers dans les pays tiers (Ndiaye, 2019).

Dans ce cadre, un accord de réadmission a été signé en 2020 entre l'Union Européenne et la Libye qui constitue depuis 2011 une des portes d'entrée vers l'Europe. Des migrants en provenance du Mali, du Sénégal, de la Guinée Conakry et de la Côte d'Ivoire sont immédiatement refoulés en Libye s'il est établi que ces derniers y ont transité.

Au travers de cet accord qui prend fin en 2025, l'Union Européenne finance la formation des garde-côtes libyens et la livraison des navires afin de stopper les entrées irrégulières dans les pays de l'Union Européenne. Ainsi, afin d'empêcher les entrées clandestines des migrants, l'Union Européenne a mis en place une politique de surveillance en amont, c'est-à-dire en dehors des frontières européennes. En effet, au lieu de laisser entrer les migrants irréguliers sur son territoire et ensuite les expulser faute de documents en règle, l'Union Européenne préfère désormais résoudre le problème en dehors de ses frontières à travers une « politique d'externalisation ». Ce sont des pays d'entrée comme la Libye qui jouent désormais le rôle de « gendarme ».

Des moyens financiers sont déployés par cette institution pour la formation des gardes libyens et l'achat de toute la logistique nécessaire pour les sauvetages en mer ou l'interception des migrants. Cette opération, dénommée « Irini », vient en appui à un autre accord signé en 2017 entre l'Italie et la Libye, qui poursuivait déjà le même but : concéder à la Libye les prérogatives d'assurer la coordination des sauvetages au large de leurs côtes, tâche auparavant assurée par

Rome et Malte. L'Italie forme aussi les garde-côtes libyens. Cette externalisation européenne de la gestion des flux migratoires en provenance de l'Afrique subsaharienne a des répercussions sur les migrants. Une enquête de l'ONU menée en mars 2023 en Libye conclut que « des crimes contre l'humanité avaient été perpétrés contre des migrants dans les centres de détention ». De même, en 2021 Amnesty International interpellait le Conseil européen relativement à sa politique d'immigration qui contribue et encourage la violation des droits de l'homme en Libye depuis une décennie. Au même moment, les médias relayaient les actes de violence sexuelle, d'extorsion de fonds, de travail forcé, de tortures, ainsi que toutes sortes d'atrocités infligées aux migrants dans les centres de détention qui sont de véritables prisons de l'horreur qui déshumanisent (De Bellis, 2022). Au nom de la tranquillité et de la sécurité européennes, les horreurs subies par les migrants en terre libyenne semblent tolérées.

La Libye n'a pas l'apanage des partenariats en matière de lutte contre l'immigration avec l'Union Européenne. Des accords existent également avec d'autres pays africains comme la Tunisie, l'Egypte, le Sénégal. Eux aussi sous-traitent la politique migratoire des pays de l'Union européenne, en appliquant la politique d'immigration énoncée par l'Union Européenne ou par un de ses membres. C'est dans ce cadre que El Qadim (2010) parle d'« européanisation de politiques migratoires ».

Le Maroc, traditionnellement pays d'émigration a modifié ses relations avec l'Europe du fait d'être devenu à la longue un pays de transit pour beaucoup de migrants subsahariens. Le premier accord de réadmission des migrants signé entre le Maroc et l'Espagne date de 1992. Plusieurs conventions se sont succédé dans le même sens entre Maroc et la France, l'Allemagne, l'Italie, etc., (El Qadim, 2010). Par ces différents partenariats, le Maroc s'engageait à réadmettre sur son territoire, non seulement tous les ressortissants marocains séjournant clandestinement dans tous les pays européens partenaires, mais aussi tous les ressortissants des pays tiers ayant transité par le Maroc avant de rentrer illégalement en Europe. En 2003, l'accord de



réadmission avec l'Espagne va aussi inclure les mineurs, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. Ces accords incluent l'échange des agents des forces de sécurité, puis la formation d'agents marocains à la surveillance des frontières, mais aussi le partage des responsabilités dans le transfert des migrants. C'est une coopération qui prescrit la mutualisation des moyens humains et financiers des pays signataires.

Le déploiement de ces accords repose sur la volonté du Maroc de préserver de bonnes relations avec ses voisins européens qui sont ses principaux partenaires économiques et commerciaux. La volonté de créer un partenariat économique plus important pour le Maroc reste une incitation essentielle à la cause migratoire européenne.

Par ailleurs, la position stratégique du Maroc combinée aux enjeux migratoires de l'Europe ont permis au Maroc de négocier des aides au développement ou un accès au marché européen qu'il n'aurait sans doute pas obtenu dans d'autres circonstances.

La stratégie du Maroc semble payante, car il constitue désormais le principal bénéficiaire des programmes européens d'aide au développement en matière d'immigration. C'est le cas du recrutement des travailleurs saisonniers ou permanents marocains par les entreprises espagnoles directement au Maroc, de la contribution de l'Union Européenne à hauteur de 40 millions d'euros dans la mise en place du SIVE « Système Intégré de Vigilance Extérieur » en 2002, du financement d'un centre de formation pour mineurs à Tanger en 2007 (El Qadim, 2010).

En outre, plusieurs projets ont été financés par l'Union Européenne ou l'Espagne ces dernières années au Maroc depuis qu'il est leur partenaire privilégié au Maghreb dans la lutte contre l'immigration clandestine. Ces nombreux accords, qui profitent aux Marocains, ne sont pas sans conséquence sur la vie des êtres humains. En effet, « 29 morts aux frontières européennes : l'accord Espagne-Maroc sur l'immigration tue ! » (EuroMed Rights)⁷. Cet article

⁷Anciennement appelé Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, il regroupe 68 organisations de défense des droits de l'homme, institutions et individus basés dans 30 pays méditerranéens.

rappelle les violences infligées aux migrants subsahariens par les gardes-frontières marocains et espagnols qui avaient provoqué des morts et des blessés du côté des migrants et dans les rangs des policiers marocains.

L'article évoque l'échec notoire de ces accords entre le Maroc et l'Espagne. Ces partenariats sécuritaires ont accru les arrestations arbitraires, généralisé les rafles dans les campements des migrants en violation des droits humains. Malgré les efforts consentis par les autorités politiques marocaines pour faciliter le séjour des migrants dans leur pays, sur le terrain les migrants sont maltraités. Ils sont privés de soins médicaux, les campements sont incendiés, les biens spoliés, les denrées alimentaires détruites et l'eau potable confisquée par les policiers marocains. Une série de violations des droits des migrants autant par les gardes espagnols que marocains, afin de les disperser, les dissuader de rejoindre l'Europe et de les contraindre à quitter le territoire marocain, sont constatées.

En dépit de la condamnation de ces pratiques par les instances nationales, régionales et onusiennes, « l'eupéanisation » des politiques migratoires et son « externalisation » par l'Union Européenne se poursuivent dans les pays du Maghreb. Conséquemment, l'esclavage des noirs dans les pays maghrébins resurgit. En effet, au cours du XI^e et XII^e siècles, les relations entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne sont marquées par le commerce d'esclaves en provenance d'Afrique au sud du Sahara. Ceux-ci, achetés par des maghrébins, sont employés dans l'agriculture, l'artisanat ou comme domestiques (Burresi et Ghouirgate, 2021).

Ce fait historique entre ces deux régions est souvent évoqué par les migrants qui pensent vivre comme leurs ancêtres l'esclavage d'antan dans les pays arabes, au regard du traitement que leur imposent les politiques migratoires de l'Union Européenne.

L'Europe a finalement réussi à transférer aux pays du Maghreb le rôle de « gendarme » des migrations indésirables vers l'Europe. Les flux migratoires sont ainsi refoulés sur le continent africain avec des conséquences désastreuses pour les migrants.



Les ONG, la presse, les chercheurs dénoncent les mauvais traitements infligés aux migrants, mais l'Union Européenne fuit ses responsabilités, car toutes ces exactions se déroulent en Afrique dans les pays de transit qui ne font qu'appliquer leurs différents accords. La responsabilité, n'est-elle pas partagée ? Les solutions ne se trouvent-elles pas en amont dans les accords de coopération sur le phénomène de l'immigration ?

Conclusion

L'immigration clandestine vers les pays de l'Union Européenne (Espagne, Italie) a pris de l'ampleur depuis les années 2000. Le durcissement des conditions d'attribution des visas a favorisé les voies illégales. Les différents réseaux présents tout le long du parcours sont utilisés selon l'itinéraire choisi. Allant des rabatteurs qui sont au début de la chaîne, des intermédiaires et trafiquants, un véritable trafic s'installe des pays de départs jusqu'aux différents pays de destination, engendrant une économie parallèle qui génère d'importants profits.

La politique migratoire d'externalisation de l'Union Européenne a repoussé le contrôle des départs clandestins dans les pays de transit tels que la Libye et le Maroc. L'intensification des contrôles aux frontières communes entre l'Europe et le Maghreb, a maintenu beaucoup de migrants dans les pays de transit. Tenter de franchir les barrières par voie terrestre ou de traverser clandestinement la Méditerranée dans les embarcations de fortune, exigent plusieurs tentatives puisqu'il faut tromper la vigilance des garde-frontières maghrébins et espagnols.

L'eupéanisation de l'immigration en Afrique a contraint les pays de transit comme le Maroc et la Libye à appliquer les accords de réadmission des ressortissants des pays tiers et une coopération pour sécuriser leurs frontières communes avec les pays de l'Union Européenne. Toutes ces mesures ont provoqué le prolongement du séjour illégal des subsahariens dans les pays arabes, qui s'est soldé par un traitement inhumain de ces derniers dans les centres d'accueil, dans les quartiers ou dans les abris de fortune. Les migrants en

provenance de l'Afrique au sud du Sahara se trouvent piégés par cette politique migratoire. Kidnappés, séquestrés, vendus comme esclaves par les trafiquants, ils sont aussi exploités sexuellement et sont sujets à des travaux forcés. Aujourd'hui, l'esclavage des noirs sévit dans les pays arabes.

Bibliographie

- ALIOUA Mehdi, (2005), « La migration transnationale des africains subsahariens au Maghreb : l'exemple de l'étape marocain », *Le Droit à la mémoire*, n°53, *Horizons Maghrébins*, pp. 79-88.
- BENJELLOUN Sara, (2019), « Les migrants subsahariens au Maroc : enjeux d'une migration de résidence », *Afrique(s) en Mouvement*, n°1, pp. 95-97.
- BERATTO Leïla, Arrestations, tortures et rançons : l'enfer des migrants en Libye », 25/08/2017, www.rfi.fr, consulté le 11/11/2023.
- BRACHET Julien, CHOPLIN Armelle, PLIEZ Olivier, « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », (2011) *Hérodote*, n°142, pp. 163-182.
- BREDELOUP Sylvie, PLIEZ Olivier, (2005) « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, n°36, pp. 3-20.
- BURESI Pascal, GHOUIRGATE Medhi, (2021), « Les noirs et l'esclavage au Maghreb », *Histoire du Maghreb médiéval*, n°7, pp. 177-181.
- BUTOS Raphael, (2011), *Le Maghreb et les migrations subsahariennes, le rôle des associations et des syndicats*, Tunis, Friedrich Ebert Stiftung.
- CHECA OLMOS Francisco, (1998), *Africanos en la orilla: trabajo, cultura e integración en la España mediterránea*, Barcelona, Icaria.
- COLLEN Vincent, « Migrations : l'Europe se barricade toujours derrière des murs », *Les Echos*, 09/02/2023, www.lesechos.fr, consulté le 15/05/2023.
- DE BELLIS Matteo, « L'incapacité européenne face à la maltraitance des réfugiés en Libye », 10/03/2019, www.amensty.fr, consulté le 11/11/2023.
- DIDIER Clara, DIOUF Fatou et LEE Jessie, « Le retour de l'esclavage en Libye », 31/01/2021 (en ligne), www.growthinktank.org, consulté le 03/04/2023.
- El QADIM Nora, (2010), « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités », *Politique européenne*, n°31, pp. 91-118.
- LAHLOU Medhi, (2005), *Les migrations irrégulières entre le Maghreb et l'UE évolutions récentes*, San Domenico di Fiesole, IUE.
- LAHLOU Medhi, (2006), « Les causes multiples de l'émigration africaine irrégulière », *Population & Avenir*, n°676, pp. 4-7.
- M'VE Gaëlle, (2011), *Migrations des Africains Subsahariens vers l'Espagne (1985-2008)*, Munich, Lincom Europa.
- MAHFOUDH Ben Nadia, « Maroc le calvaire des migrants subsahariens refoulés à Casablanca », 12/02/2023/, www.rfi.fr, consulté le 05/05/2023.



- NDIAYE Ndeye Dieynaba, (2019), « L'implication des pays tiers dans la lutte de l'Union européenne contre l'immigration irrégulière », *Etudes Internationales*, volume 49, n°2, pp. 317-353.
- NGOULAKIA Léon Paul, (2015) « Afrique subsaharienne : une identité plurielle, un destin commun », *Géoeconomie* n°73, pp. 59-72.
- PEILLON Antoine, (2019), « Passeurs ou les nouveaux esclavagistes », *Revue du Mauss*, n°53, pp. 43-54.
- PIAN Anaïk, (2010), « Variations autour de la figure du passeur », *Plein Droit*, n°84, pp. 21-25.
- PICOUET Michel, (1995), *Les migrations*, Que sais-je ? Paris, PUF.
- SAOURY Younes, GADROUZ Adil, (2023), « Migrants subsahariens : rêve d'Europe au cauchemar d'Ouled Ziana », 23/03/2023, www.fr.le360.ma, consulté le 11/11/2023.
- VALLY Jérôme, (2007), « Les rafles de migrants au Maroc », *Vacarme*, n°39, pp. 84-86.
- ZAYKA Daoud, « Maroc : les migrants pris au piège, 06/12/2013, www.orientxxi.info, consulté le 03/04/2023.

Sources écrites

- Amnesty International, www.amnesty.org.
- EuroMed Rights, www.euromedrights.org.
- Frontex.europe.eu
- OIM, (2020), « Trafic illicite de migrants depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe », www.iom.org, consulté le 09/04/2023.
- ONU info, www.un.org.
- ONUDC, (2018), « Le trafic de migrants a généré 7 milliards de dollars pour les trafiquants en 2016 », www.unodoc.org, consulté le 06/04/2023.
- Unhcr.org
- UNUCD, (2019), « Le trafic illicite de migrants dans le contexte plus large de la migration et ses facteurs », www.unodoc.org, consulté le 06/04/2023.
- UNUCD, (2020), « Trafic illicite de migrants depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe », www.unodoc.org, consulté le 13/10/2023.
- UNUCD, (2021), « Manuel de formation de base sur les enquêtes et poursuites relatives au trafic illicite de migrants », www.unodoc.org, consulté le 10/05/2023.